



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/39

Assemblée générale, Conseil d'administration et Comité des partenaires de la SCIC Maison de la danse – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/39 - ASSEMBLEE GENERALE, CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET COMITE DES PARTENAIRES DE LA SCIC MAISON DE
LA DANSE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE
LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I- Contexte :

La Maison de la danse, première institution en France exclusivement consacrée à la danse, est créée en 1978.

Elle est l'une des scènes majeures aux plans national et international dans le domaine de la danse.

Le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) choisi pour la gestion de la Maison de la danse a été adopté en 2013.

La Ville de Lyon est entrée au capital de la société en 2014 et a souhaité être associée de la SCIC.

La SCIC a pour objet la gestion de la Maison de la danse à travers ses activités de création, de diffusion chorégraphique, d'accueil des compagnies qui s'y produisent, d'organisation de spectacles et autres activités telles que des conférences.

Elle définit également les enjeux et les projets dédiés à la chorégraphie, assurant ainsi un rayonnement local, national et international de la Maison de la danse.

La Ville de Lyon est un partenaire et un soutien de la Maison de la danse depuis sa création.

II- Modalités de représentation :

L'assemblée générale de l'association se compose de tous les associés. En application de l'article 20.11 des statuts, chaque associé dispose d'un droit de vote dans les assemblées.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 11 membres. La Ville de Lyon dispose d'un droit de vote au Conseil d'administration.

La société s'est dotée, par ailleurs, d'un comité des partenaires au sein duquel chaque collectivité actionnaire dispose d'un représentant qu'elle doit désigner.

Au titre de sa participation au capital de la société et de son statut d'associé, la Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Comité des partenaires.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la société adoptés le 14 juin 2016 ;

DELIBERE

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Comité des partenaires de la SCIC Maison de la danse.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET